

Monsieur le Sous Préfet de Nice Montagne
SG 4417
DDPP 06
147, Boulevard du Mercantour
06286 NICE cedex 3

Objet : La Gaude / vallon des Tenchurades
vos références : ICPE/ISDI/vallon des Tenchurades
2020-948

Monsieur le Sous Préfet

Faisant suite à votre courrier du 13 février 2020, nous nous permettons de vous recontacter pour faire un point sur la situation actuelle.

L'objectif de l'ALDE est simple : rendre à la partie de notre Domaine défigurée par l'exploitation de l'ICPE du Vallon des Tenchurades sa couverture forestière antérieure et permettre l'application des OLD. Les 2 images extraites de Google Earth (2006 et 2019) suffisent.

A cet effet :

- Dans le cadre du reboisement prévu par la convention SUEZ/ ALDE, reboiser la parcelle en totalité, ce qui est à ce jour pratiquement irréalisable, de par la présence d'un thalweg long de 300 mètres et profond de 2 à 15 mètres dans l'ouest de la parcelle AR149, propriété de l'ALDE. Ce thalweg empêche tout accès à l'est de l'AR149, et interdit de ce fait le développement et l'entretien futurs de la forêt recréée ab nihilo.
- Dans la continuité de la convention signée le 30 avril 2020 avec le CNPF (projet MEDFORFUTUR), assurer le reboisement total de l'AR149, via la plantation d'essences adaptées aux changements climatiques.
- Le Domaine de l'étoile a été durement touché par l'incendie de forêt de 2003. Notre action, à la suite de l'opération forestière d'éclaircie de 2019, dans le cadre du PSG, et dans l'esprit du PPRIF, a pour but de structurer le massif forestier afin de prévenir les incendies.
- L'ALDE s'implique totalement dans la gestion durable de l'écrin forestier, qui fait la spécificité du Domaine de l'étoile.

ALDE

Association du Lotissement du Domaine de l'Etoile

Association Libre - Loi du 21 juin 1865

A la suite de votre courrier nous nous sommes rapprochés de SUEZ. Une étude conjointe et fructueuse a été menée ; elle a abouti au projet SUEZ ci-joint. Celui-ci permet de garantir l'entière accessibilité de la propriété de l'ALDE et surtout le reboisement, dont la configuration sera compatible avec les impératifs d'entretien, conformément à l'esprit du PPRIF.

Dans le projet, la correction du profil nécessite un exhaussement de terrain sur la parcelle AR149, hors limites ICPE, d'une surface de 5000m², telle qu'indiquée sur le plan, afin de combler le thalweg.

Nous nous permettons de solliciter de votre haute bienveillance une réunion avec Suez et vos services, sous votre autorité, en présence du service départemental d'incendie, afin d'examiner ce dossier et éventuellement y apporter les modifications que vous pourriez souhaiter.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, monsieur le Sous Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Syndicat
Le directeur Christian Sagot

PJ : plan de situation
levé topo actuel
projet remblai vallon
notice de motivation
2 photos aériennes 2006 et 2019

Copie à :
Mr Bernard Gonzales, Préfet des Alpes Maritimes
Maître Dominique Schmitt
Suez

ALDE

Domaine de l'Etoile 2065 Av. Marcel Pagnol 06610 La Gaude. Tél.: 0493140397
N° SIRET 38337835300015 - Code APE 703D